

Séance ordinaire du 7 novembre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi sept novembre deux mille vingt-trois à huit heures vingt-deux, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-09-73

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 novembre 2023.

CE-2023-09-74

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 octobre 2023.

CE-2023-09-75

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-043](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-043, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-09-76

Reconnaissance du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision ENV-2023-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches à titre d'organisme collaborateur.

CE-2023-09-77

Aide financière au Club de ski de fond Chaudière-Ouest et affectation de la

réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accorder une aide financière non récurrente de 160 000 \$ au Club de ski de fond Chaudière-Ouest, selon les modalités prévues à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-020, pour la construction d'un nouveau garage, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- pour financer cette aide financière, d'affecter un montant de 160 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

CE-2023-09-78

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 28 septembre 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2023-050](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 28 septembre 2023, est déposé, à titre d'information.

CE-2023-09-79

Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 septembre et de la liste des crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2023-051](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 septembre 2023 et la liste des crédits additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-09-80

Dépôt des listes des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2023-052](#)

Les des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023, sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-09-81

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la subdivision et l'aliénation d'une partie du lot 2 360 830 du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-078](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour

la subdivision et l'aliénation d'une partie du lot 2 360 830 du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-078.

CE-2023-09-82

Abrogation de la résolution CV-2023-02-07 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur des parties des lots 2 360 830 et 6 293 984 du cadastre du Québec (aménagement de deux bassins de rétention et d'irrigation, route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) » et demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole sur une partie du lot 6 293 984 du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-090](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2023-02-07 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur des parties des lots 2 360 830 et 6 293 984 du cadastre du Québec (aménagement de deux bassins de rétention et d'irrigation, route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion d'une partie du lot 6 293 984 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-090, de même que de décréter que la Ville serait satisfaite que cette commission accorde une autorisation à une fin autre que l'agriculture en lieu et place d'une exclusion.

CE-2023-09-83

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone H2863, à proximité de l'intersection du chemin Pintendre et de la rue Brouard, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-098](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'ajouter les groupes d'usages commerciaux C1 et C9 dans la zone H2863, et ce, pour les principaux motifs suivants :

- le schéma d'aménagement et de développement privilégie les commerces et services le long d'une artère commerciale ainsi que dans un noyau traditionnel ou de proximité;
 - la multiplication de nouveaux établissements commerciaux ou de services est à éviter dans l'affectation de consolidation périurbaine.
-

CE-2023-09-84**Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone C2597, boulevard Wilfrid-Carrier, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-101](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'augmenter la hauteur autorisée dans la zone C2597 et d'y autoriser le groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, ainsi que les classes d'usages C300, véhicules lourds, et C320, location d'outils, et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la réglementation en vigueur répond aux orientations du schéma d'aménagement et de développement par rapport à l'affectation de pôle structurant aux abords d'autoroute;
- les activités para-industrielles ne sont pas favorisées dans l'affectation de pôle structurant, mais plutôt dans les affectations d'artère commerciale et industrielle.

CE-2023-09-85**Avenant à l'offre d'achat de parties des lots 6 490 631 et 6 490 634 du cadastre du Québec à intervenir avec 9476-7571 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers et du futur prolongement vers l'est de la rue des Riveurs, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision DEV-2023-089](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 9476-7571 Québec inc. pour la vente des parties des lots 6 490 631 et 6 490 634 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-089, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-09-86**Attribution de contrats pour le transport de neige et de glace pour la saison hivernale de 2023-2024**[Document d'aide à la décision APP-2023-210](#)

Il est résolu d'attribuer onze contrats à prix unitaires pour le transport de neige et de glace pour la saison hivernale de 2023-2024 (appel d'intérêt 2023-50-105), pour un montant maximum de 121 199,99 \$, taxes incluses, aux entreprises suivantes :

- STL logistique inc.;
- Excavation malog inc.;
- Transport Patrick Cliche inc.;
- Paysagistes au naturel inc.;
- Les excavations Lafontaine inc.;
- 9300-6245 Québec inc.;
- Dantex transport inc.;
- Sablière nord sud inc.;
- Transport multivrac 1998 inc.;

- 9142-0992 Québec inc.;
- TFR express inc.

CE-2023-09-87

Attribution du contrat pour la mise aux normes des dispositifs anti-refoulements du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2023-214](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la mise aux normes des dispositifs anti-refoulements du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (demande de prix 2023-70-177), à Gabriel Miller inc., pour une dépense au prix de 91 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission et de décréter ces travaux.

CE-2023-09-88

Attribution d'un contrat de gré à gré à Corporation cimsoft relatif à la fourniture de licences, incluant les mises à jour et le soutien technique, du logiciel de contrôle des usines d'eau potable et désignation de représentants
[Document d'aide à la décision APP-2013-217](#)

Il est résolu d'attribuer un contrat de gré à gré à Corporation cimsoft relatif à la fourniture de licences, incluant les mises à jour et le soutien technique, du logiciel de contrôle des usines d'eau potable, au prix de 94 658,90 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément à sa soumission, et de désigner le directeur de l'Approvisionnement et le directeur de l'Entretien des infrastructures à titre de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-09-89

Attribution d'un contrat de gré à gré à l'Université de Sherbrooke relatif à la formation et le développement de leaders et contrat relatif à une activité de formation non créditée
[Document d'aide à la décision APP-2023-218](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré à l'Université de Sherbrooke relatif à la formation du développement des leaders, pour une dépense estimée à 94 250 \$, avant TPS et TVQ, conformément au contrat relatif à une activité de formation non créditée, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2023-218, de même que de conclure en conséquence le contrat relatif à une activité de formation non créditée à intervenir avec cette université, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-09-90

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatif à la reconstruction du poste de pompage PP-3
[Document d'aide à la décision APP-2023-222](#)

Il est résolu d’attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatif à la reconstruction du poste de pompage PP-3 (appel d’offres 2023-55-107), à GBI experts-conseils inc., pour une dépense estimée à 239 750 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-09-91

Adhésion au regroupement d’achats de l’Union des municipalités du Québec relatif à l’acquisition de produits utilisés comme abat-poussière pour la saison 2024

[Document d’aide à la décision APP-2023-223](#)

Il est résolu :

- de confier à l’Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, au nom de la Ville, un document d’appel d’offres visant à adjuger un contrat d’achats regroupés de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour la saison 2024 (du 1^{er} mai au 31 octobre 2024), avec des options de renouvellement pour les périodes du 1^{er} mai au 31 octobre en 2025 et 2026;
 - de confier à cette union la responsabilité d’analyser les soumissions déposées, de même que d’accepter que le produit commandé et livré soit déterminé à la suite de l’analyse comparative des produits définie aux documents d’appels d’offres;
 - que si cette union adjuge un contrat, de s’engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l’adjudicataire;
 - afin de permettre à cette union de préparer son document d’appel d’offres, de s’engager à fournir à cette dernière les types et quantités de produits requis et de remplir les fiches techniques d’inscription requises qu’elle transmettra à la date fixée;
 - de reconnaître que cette union recevra directement de l’adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des participantes et chacun des participants, le taux à être fixé annuellement et précisé dans les documents d’appel d’offres;
 - de remettre une copie de la présente résolution à cette union.
-

CE-2023-09-92

Attribution du contrat relatif aux travaux de restauration de la maçonnerie à l’Anglicane de Lévis (phase II) et décret de travaux

[Document d’aide à la décision APP-2023-226](#)

Il est résolu d’attribuer le contrat relatif aux travaux de restauration de la maçonnerie à l’Anglicane de Lévis (phase II) (appel d’offres 2023-50-113), à Maçonnerie innovatech inc., pour une dépense au prix de 133 905 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-09-93

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 30 septembre 2023

[Document d’aide à la décision FIN-2023-047-R-1](#)

Le rapport des projections des revenus et des dépenses du trésorier au 30 septembre 2023 est déposé, à titre d’information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-09-94

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 30 août 2023, installations de panneaux d’arrêts et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d’aide à la décision TMD-2023-033-R-1](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 30 août 2023 est déposé, à titre d’information.

Il est résolu de décréter l’installation de panneaux d’arrêt à l’endroit suivant :

670° sur la rue Thaïs, à l’intersection de la rue Frédérick-Méthot, en direction est et ouest.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d’adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu’il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-033-R-1. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues de la Concorde (secteur Saint-Romuald), des Perce-Neige (secteur Charny), des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), de Courchevel (secteur Saint-Romuald), des Jonquilles (secteur Saint-Rédempteur), Fraser (secteur Lévis), Louis-Brûlot (secteur Lévis), Christ-Roi (secteur Lévis), des Rosiers (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Étienne-Dallaire (secteur Lévis) et Weyman (secteur Lévis).

CE-2023-09-95

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 04.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
